

Les CDI entre multipolarité et virtualité

Témoins et acteurs du développement de la société de l'information, les CDI sont en pleine transformation. Évolution progressive plus que révolution, les espaces s'étendent et se diversifient alors que, dans le même temps, ils se dématérialisent. Cette tension entre multipolarité et virtualité donne de la force à l'action documentaire.

Toutes les activités professionnelles ainsi qu'une grande partie de celles qui se rapportent aux loisirs sont désormais concernées par les technologies de l'information et de la communication. La quasi-totalité de ce qui s'écrit dans le monde aujourd'hui passe par un état numérique : la tendance à la traduction directe des idées sous cette forme s'accroît. On parle ainsi des documents « nativement numériques ». De cet état premier, ils peuvent devenir articles de revue ou livres et se diffuser dans les circuits traditionnels, ou pages de serveur et se propager dans les réseaux électroniques. Ces formes de diffusion ne sont d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre. Il y a aussi les documents qui préexistaient ou qui continuent d'être créés « à la main » : ceux-ci sont également concernés par les évolutions puisque l'extension de leur diffusion peut passer par leur numérisation.

Les métiers du livre sont transformés, les chaînes de production et les circuits de diffusion sont bouleversés. L'économie globale du secteur est elle-même particulièrement affectée avec des interrogations fortes sur les équilibres futurs.

La production individuelle émerge avec une simplicité de création et une potentialité de

diffusion à coût quasi-nul. La conséquence est évidemment la surinformation et le risque est notamment celui de la perte de la mémoire.

La conservation pose de nouveaux problèmes ; l'archivage numérique est beaucoup plus complexe que celui des autres supports en raison d'une part du gigantisme des données, de la variabilité des messages et de l'évolution très rapide des outils de lecture.

Les bibliothèques et centres de documentation sont évidemment totalement concernés par ces technologies et leur évolution au cours de la dernière décennie est considérable. Les bibliothèques ont longtemps été considérées en France comme d'importance secondaire contrairement à l'école¹ : pour Joël Roman, « *outil de conservation et de mise à la disposition du livre, la bibliothèque a longtemps eu, en France, une place de second rôle* ». Entre une vision élitiste (conservation du patrimoine, recherche universitaire) et une dimension plus populaire (diffusion du livre notamment par le réseau des bibliothèques départementales de prêt), les bibliothèques peinaient en France à trouver la dimension culturelle qui était la leur dans d'autres pays notamment anglo-saxons.

L'arrivée des technologies de l'information et de la communication a certainement constitué, sans être le seul, un facteur de leur rapide rénovation. Depuis dix ans, de nouvelles bibliothèques sont nées ; elles connaissent un véritable succès populaire, le public, jeune ou moins jeune, les considérant comme un espace de liberté, de culture, et de plaisir.

En 1998, le programme d'action gouvernemental pour une société de l'information (PAGSI), dans son volet « culture », a assigné aux bibliothèques une mission d'« appropriation culturelle » des

¹ Joël Roman, *Des bibliothèques pour une culture vivante*, BBF 1999 – Paris, t. 44, n° 2, p. 10-12

technologies de communication. Le plan pour une République numérique dans la société de l'information (RE/SO 2007) lancé par le Premier ministre en novembre 2002 a insisté sur le rôle de l'école : « *L'école est le socle de la Société de l'Information, elle doit être un des premiers lieux d'apprentissage des nouvelles technologies.*² » Ce plan a posé comme objectif celui de la formation de « *tous les Français à l'usage des TIC* » et a postulé que « *l'école et les points d'accès publics* » sont les « *clefs de "l'alphabétisation numérique"* ».

L'ouverture de la Bibliothèque Nationale de France, en 1997, peut marquer symboliquement le début de cette nouvelle étape de la vie des bibliothèques. En région, de nombreuses bibliothèques municipales³ ont été créées ou rénovées récemment.

En milieu scolaire, deux appellations différentes sont utilisées : le terme bibliothèque n'est plus employé dans le secondaire alors qu'il l'est en primaire. Pourtant, le CDI a gardé des fonctions de bibliothèque. Le CDI moderne est d'ailleurs plus proche de la bibliothèque moderne que du centre de documentation d'une entreprise ou d'une administration pour trois raisons essentielles : il est multi-support tout en laissant une place considérable au livre, il attache une importance première à la formation de ses usagers, il offre une gamme d'activités culturelles.

Les métiers évoluent également et convergent. Le documentaliste des années 2000 en établissement scolaire est un enseignant et un expert en sciences de l'information. Il est de plus en plus reconnu par ses pairs à ce double titre. Dans la société de l'information, la richesse se

² Discours du Premier ministre, 12 novembre 2002
http://www.internet.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=61

³ Orléans, Poitiers, La Rochelle, Limoges, Montpellier, Châlons-en-Champagne, Nice, Marseille, Reims, Toulouse, Troyes, Rennes, etc.

trouve dans le croisement des compétences : le bibliothécaire est aussi un formateur, le professeur est aussi un documentaliste, le documentaliste d'entreprise ou d'administration pense aussi culturel.

Les besoins de formation à l'information explosent. Internet offrant des documents à profusion et sans organisation apparente pour le non-initié, l'école doit impérativement expliquer aux élèves comment il peut trier, sélectionner, et s'enrichir véritablement à partir de cet ensemble si divers. L'éducation à l'information est primordiale : elle figure explicitement dans les programmes de tous les niveaux de l'enseignement scolaire.

C'est tout ce contexte évolutif – évolution des métiers, évolution des technologies de l'information et de la communication, évolution des besoins de formation – que l'architecte doit prendre en compte en abordant les questions documentaires dans la rénovation et la construction d'un nouvel établissement.

Durant la dernière décennie, de nombreux lycées et collèges ont pu bénéficier de transformations ou de reconstructions. En ce qui concerne les CDI, deux catégories d'observations peuvent être faites. La première se rapporte aux espaces documentaires eux-mêmes, la seconde à l'intégration des nouvelles technologies à finalité documentaire au sein de l'établissement en général et du CDI en particulier. Les évolutions sont significatives, en ce sens qu'elles traduisent des changements dans les usages.

Dès leur origine, les CDI ont eu l'ambition d'introduire de la modernité au sein des établissements scolaires ; il s'agissait de créer un espace qui permettrait une nouvelle relation au savoir. Espace de culture, de lecture libre, d'apprentissage autonome, le CDI était le symbole d'une nouvelle démarche pédagogique. En 1975, un

numéro du Courrier de l'éducation⁴ consacre une double page aux CDI sous le titre « *Un espace nouveau pour une pédagogie active* ». Le préambule indique que « *le CDI est devenu un élément très important de la vie des établissements scolaires. Les méthodes actives de pédagogie qui supportent de moins en moins un espace contraignant et un savoir figé se sont largement développées.* » Le texte indique également que deux mille lycées et collèges sont déjà pourvus et que dans les années à venir tous le seront. Trente ans après, cet objectif est atteint ; le nombre de documentalistes est passé de 2250 en 1976 à plus de 10 000 en 2004. L'idée CDI reste très moderne partout où les équipes ont su porter les évolutions structurelles nécessaires et tout particulièrement intégrer les technologies de l'information et de la communication. Dans ce contexte, des tendances nouvelles se dessinent à la fois dans la conception architecturale. Le lieu reste essentiel, la notion plus large de fonction documentaire émerge.

DES PREMIERS CDI À CEUX DES ANNÉES 2000 : L'ÉVOLUTION ARCHITECTURALE

L'appellation CDI remonte officiellement à 1974. Elle succède à celle de SDI qui était le concept fondateur visant à dépoussiérer les vieilles bibliothèques des lycées et à remplacer les bibliothèques des CEG et CES qui n'étaient souvent, comme à l'école primaire, que des armoires en fond de classe.

Dès l'origine, le SDI est conçu comme un ensemble de locaux. Le document édité en 1972⁵ par le ministère de l'éducation nationale et composé d'une série de fiches

⁴ Courrier de l'éducation du 26 mai 1975, repris par les Cahiers pédagogiques, n°146, septembre 1976

⁵ Le SDI des établissements d'enseignement du second degré, Ministère de l'éducation nationale (1972). Ce guide reprend une édition plus ancienne (1962) et l'actualise

jaunes, vertes, roses pose des principes qui se veulent autant de normes et de règles à respecter pour toute création. Il part du postulat que le SDI est créé pour unifier trois activités qui étaient précédemment disjointes dans l'établissement : « *la mise à disposition des professeurs et des élèves de la documentation pédagogique sous toutes ses formes et des moyens techniques de tous ordres (audio-visuels, reprographie,...), le fonctionnement des bibliothèques pour les élèves et les professeurs, la mise à disposition des personnels, des élèves et de leurs parents de la documentation relative à l'information scolaire et professionnelle.* » Ce document précise qu'en 1971 le SDI évolue vers « *la formule du centre socioculturel* » et en déduit une organisation fonctionnelle autour des locaux suivants : bibliothèques (élèves et professeurs), salle(s) de lecture, salle de documentation, bureau du conseiller d'orientation, salle des professeurs, salle(s) de travail (professeurs-élèves), salle de réunion (élèves), salles de clubs, salle audio-visuelle, vestiaires-sanitaires, « *à proximité immédiate desquelles devront se trouver les salles d'activités créatrices (dessin, éducation musicale, travaux pratiques, salle polyvalente, et dans la mesure du possible les locaux médico-sociaux).* » Des schémas fonctionnels sont proposés pour les CEG et CES en tenant compte des effectifs (400, 600, 900, 1200) sous le titre « centre socioculturel ».

Ce schéma-type est repris dans un numéro spécial des Cahiers pédagogiques⁶ consacré aux CDI sous le titre « l'optimisme officiel ». Il est vrai qu'à cette époque, le CDI se présente souvent sous forme d'une salle rectangulaire plus ou moins vaste et aménagée avec des espaces constitués par les rayonnages : coin lecture, espaces de travail, bureau du documentaliste. Il faudra attendre quelques années pour que commence à s'imposer une vision multipolaire des CDI ; mais, il faut reconnaître que l'ambition affichée au

⁶ Cahiers pédagogiques, n°146, septembre 1976, un nouveau lieu pédagogique : les CDI

niveau organisationnel était en phase avec les objectifs pédagogiques, culturels et pédagogiques.

Deux décisions majeures ont concouru à la réalisation de CDI répondant globalement aux critères posés initialement : d'une part, les lois de décentralisation qui ont permis des rénovations et des constructions de collèges et lycées ; d'autre part, l'augmentation du nombre des documentalistes.

Depuis le milieu des années 80, les collectivités se sont efforcées de répondre aux attentes des communautés éducatives. Le CDI a souvent bénéficié d'une attention particulière : un cadre où les élèves peuvent travailler aisément, des espaces confortables, un lieu de modernité et de convivialité. Une recherche esthétique était aussi effectuée.

Les transformations physiques des CDI se sont opérées et s'opèrent encore essentiellement dans deux circonstances : soit une équipe d'établissement a décidé, en interne, que le CDI ne répondait pas à ses missions dans les conditions où il était installé, soit, une restructuration voire une construction *ex nihilo* s'est avérée nécessaire pour des raisons qui pouvaient être indépendantes de la fonction documentaire. Les modifications sont évidemment beaucoup plus importantes et visibles dans le second cas dont l'initiative revient à la collectivité territoriale.

De manière générale, la problématique du CDI intéresse les collectivités territoriales qui y voient un espace éducatif « non contraint par les règles de l'éducation nationale » pour reprendre les termes d'un responsable administratif d'un conseil régional. En outre, ce n'est pas le CDI seul qui est « intéressant », mais un ensemble de fonctions qui touchent à l'éducation des jeunes et à des espaces « moins contraints que la salle de classe ». À chaque fois qu'une restructuration lourde est engagée, la

question du CDI est posée : son rôle et ses relations avec les autres services.

LE CDI : un projet architectural qui traduit une ambition pédagogique

Des préoccupations diverses peuvent s'exprimer qui relèvent d'une volonté politique de transformer ou au moins d'infléchir l'image d'un établissement, l'architecture devant servir cette ambition. Ainsi à Reims, au lycée Clémenceau dont l'architecture initiale (fin des années 50) était composée de deux parallélépipèdes pour ne pas employer le terme de barres, le projet de CDI en 1997 a visé à changer l'image et à créer de nouvelles circulations à l'interne de l'établissement. Le nouvel espace a permis la mise en œuvre d'une pédagogie nouvelle. Les enseignants disciplinaires n'hésitent plus à se rendre au CDI pour mettre en œuvre des travaux qui nécessitent des recherches documentaires. Les documentalistes appuient les démarches de leurs collègues en facilitant les accès aux « bonnes informations » et en proposant des documents méthodologiques qui facilitent la tâche des élèves. Enseignants et documentalistes jouent de la diversité des espaces du CDI : petites salles, salle de documentation, etc. Les TPE ont joué un rôle de levier et à partir d'un ensemble de professeurs déjà motivés, d'autres s'engagent.

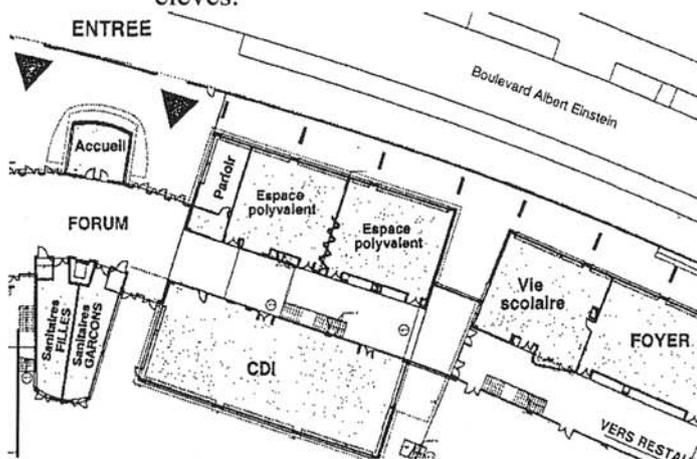


Lycée Clémenceau à Reims (2000)

LE CDI : un lieu aisément accessible

Le CDI doit être un lieu où élèves et professeurs doivent pouvoir se rendre aisément. Les nouveaux CDI sont donc plus souvent installés en rez-de-chaussée ou au premier étage qu'à des niveaux supérieurs.

Au collège Malraux à Dijon, ouvert en septembre 2002, le CDI est accessible dès l'entrée dans l'établissement par une « rue » qui se définit comme un « espace d'art » et qui jouxte le préau. Il fait face à deux salles dites « espaces polyvalents » qui s'inscrivent dans la même logique de développement du travail autonome des élèves.



Collège Malraux à Dijon (2002)

L'ensemble occupe une superficie de quelque 400 m² dont 230 pour l'espace CDI lui-même, ce qui est remarquable pour un collège de 530 élèves. Pour mettre en œuvre des activités pédagogiques faisant appel à la recherche d'information, au travail sur documents, les enseignants peuvent jouer sur la variété des espaces offerts : au CDI lui-même, une salle de travail organisée avec des points de travail sur ordinateur et des tables traditionnelles, l'ensemble pouvant accueillir une classe complète, trois petites salles pour des groupes d'une dizaine d'élèves, une bibliothèque « élèves » qui permet des consultations rapides (station debout). Les espaces polyvalents permettent actuellement des travaux qui nécessitent un espace plus important ou des visionnements collectifs (regroupement de deux ou trois classes). Le forum et la rue qui ensemble constituent

l'« espace d'art » valorisent la fonction créatrice du CDI : en effet, les lieux-ressources se doivent d'être des espaces non seulement de consultation, mais aussi de construction d'un savoir personnel, ce qui passe par une restitution sous forme de production. La « rue » peut donc immédiatement accueillir les expositions des élèves à partir des travaux effectués au CDI et dans les salles connexes.

Le CDI : un carrefour de l'établissement

Les CDI sont souvent situés à des carrefours de l'établissement avec des proximités privilégiées : salle des professeurs, administration, vie scolaire, maison des lycées, espace culturel (hall, amphithéâtre, galerie). Un pôle peut être constitué. Ainsi au lycée Oehmichen à Châlons-en-Champagne, le CDI est étroitement associé à la vie scolaire, les salles de permanence étant à proximité immédiate.



Lycée Oehmichen à Châlons-en-Champagne: le nouveau CDI au sein du pôle vie scolaire à l'entrée du lycée (2004)

Ouvert en avril 2004, le CDI de cette cité scolaire de quelque 1500 élèves est immédiatement perçu comme un lieu de rencontres. Jusqu'alors totalement excentré dans un ancien dortoir au 3^{ème} étage, le CDI est désormais sur un lieu de passage. Pour les documentalistes, c'est le mot « proximité » qui est majeur : la « proximité des salles multimédias » suscite immédiatement « plus de contacts avec les

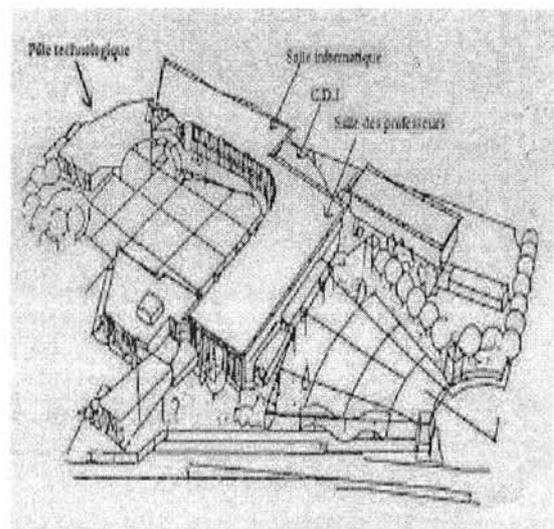
personnes chargées de l'informatique » ; la « *proximité de la vie scolaire : CPE, salles de permanence fixes, foyer des lycéens* » et de la salle des professeurs favorisent les échanges : « *ils montent au CDI par un escalier qui leur est réservé* », proximité directe des conseillers d'orientation psychologues : contacts plus fréquents (« *nous gérons leurs rendez-vous* »), gestion (commune) de l'auto-documentation : de nouvelles relations se déterminent entre le foyer des élèves et le CDI : « *L'implantation du foyer élèves a permis de désengorger le CDI : les élèves qui venaient pour s'occuper disposent à présent d'un espace de détente et d'accueil, ils gênent moins ceux qui travaillent* ». L'architecture a changé le cadre des relations. L'appropriation pédagogique s'effectue progressivement ; de manière générale, on constate qu'elle se révèle d'autant plus rapide que l'équipe a été associée au projet.

LE CDI : au cœur de l'établissement

Les restructurations importantes permettent de mettre en œuvre des volontés pédagogiques, l'architecture servant l'ambition du projet d'établissement. Ainsi, en 2002-2003, l'équipe du lycée Le Grand Chênois à Montbéliard (Doubs), partant d'un constat que « les 3 bâtiments qui formaient l'établissement ne communiquaient qu'au niveau du rez-de-chaussée, ce qui engendrait des engorgements lors de la circulation des élèves, il fut décidé de créer des passerelles entre les trois bâtiments au niveau du 1^{er} étage pour faciliter les flux » Dans ce cadre, le CDI fut appelé à déménager et à prendre sa place « au cœur de l'établissement à la jonction des 3 bâtiments au niveau du 1^{er} étage, au-dessus de l'administration, à proximité de la salle des professeurs, sur le passage des élèves allant d'un bâtiment à l'autre ».

Dans le même esprit, peu de temps auparavant, une restructuration de même nature est opérée au collège Albert Camus

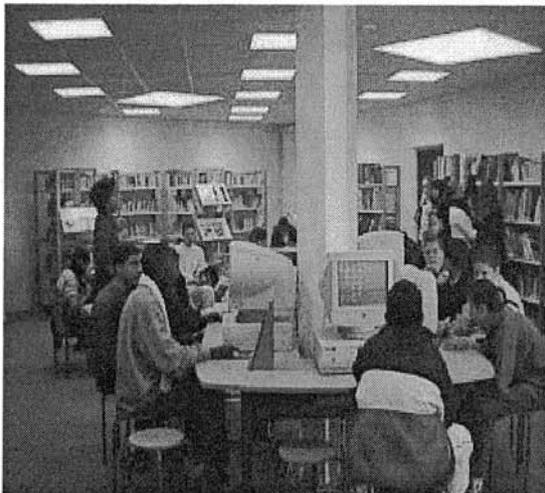
à La Chapelle Saint-Luc dans l'agglomération troyenne. Un travail remarquable a permis d'aboutir à un collège totalement repensé du point de vue fonctionnel en conservant les parties anciennes. Une large concertation entre les services du conseil général, l'équipe de direction, les personnels et les élèves, l'architecte a conduit à relier les bâtiments anciens entre eux « *avec des pôles d'enseignement bien définis répartis sur les 2 étages, des lieux d'accueil et de rencontres structurés* » ; comme l'avait souhaité, non seulement la documentaliste, mais la principale et les enseignants, le CDI devenait le « *cœur de l'établissement* ».



Collège Albert Camus-la Chapelle Saint-Luc (Aube)

Les contraintes techniques ne permettaient pas de le réaliser sur un seul niveau comme cela était souhaité, mais à l'usage, la documentaliste dresse le constat qu'elle n'a « rien perdu en ce qui concerne la communication directe avec les partenaires pédagogiques : conseillère d'orientation, CPE et salles d'étude au rez-de-chaussée, salle des professeurs au premier étage ». Qui plus est, elle constate que « *le CDI se trouve mieux inséré encore dans les locaux par le fait qu'il est établi sur deux niveaux, il s'ouvre sur davantage d'espaces* ». Ce CDI sur deux étages se prolonge même

depuis 2003 avec une salle multimédia au second étage. Comme le souligne la documentaliste, ce sont « *les professeurs, représentés par les coordonnateurs de discipline réunis en groupe « projet espace multimédia » qui ont réfléchi aux utilisations de ce type de salles, et la concertation a, comme pour la rénovation de l'établissement, quelques années plus tôt, nourri le dossier du projet* ». La continuité est fonctionnelle : ces différents espaces traduisent architecturalement une pédagogie active, appuyée sur le travail de l'élève, les ressources documentaires et les nouvelles technologies.



Collège Albert Camus-la Chapelle Saint-Luc (Aube)

Superficies et organisation fonctionnelle

La décentralisation a entraîné l'abandon de normes nationales en matière de construction de CDI. Plusieurs responsables de services de constructions dans des collectivités indiquent qu'ils appliquent un principe d'accueil simultané de 10% de la population totale de l'établissement et qu'ils multiplient le nombre obtenu par 3. Ainsi un établissement de 1200 élèves aurait un CDI de 360 mètres carrés. Dans la plupart des situations, c'est le contexte qui prime et le dialogue entre la collectivité et l'équipe d'établissement. Un programmiste reçoit souvent une mission pour ajuster besoins et enveloppe financière.

Certaines collectivités facilitent la concertation en proposant des prescriptions adaptées aux effectifs et issues d'un dialogue établi à un niveau plus large que l'établissement. Ainsi, le conseil régional de Poitou-Charentes s'appuie-t-il sur un schéma fonctionnel type et sur des prescriptions calculées par tranche de 100 élèves :

Effectifs (élèves) →	300	700	1100	1500	1900-2000
-----	-	-	-	-	
-----	400	800	1200	1600	
Espaces (en m ²)					
Bibliothèque - lecture - documentation	166	269	376	483	576
Espace d'information et d'exposition	40	78	116	154	191
Salles de travail	70	125	180	250	305
Bureau de l'orientation	15	15	18	20	20
Circulations	33	44	56	73	82
Total CDI	324	531	746	980	1174

Source : conseil régional de Poitou-Charentes – 1999

Sur ces bases qui constituent un modèle opérationnel, les équipes réfléchissent à leur propre projet. En de nombreux lieux, on sent l'engagement de ceux qui ont porté les idées et comment le parti le meilleur a pu être tiré des conditions posées initialement. De l'exemple historique du lycée pilote innovant du Futuroscope (1987)⁷, aux CDI en cours de création (Marguerite de Valois à Angoulême, EREA Françoise Dolto à St-Aubin-le-Cloud), en passant par les lycées Louis Armand, Camille Guérin, Bois d'Amour à Poitiers, Émile Combes à Pons, Cordouan à Royan, Valin à la Rochelle, autant de lieux où les talents architecturaux et pédagogiques se sont conjugués.

⁷ Ministère de l'éducation nationale, Constructions scolaires et universitaires, les CDI, n° 10, Nov-décembre 1987, page 6

Dans certaines académies, des documents de conseil et de guidage dans l'élaboration du projet de rénovation du CDI sont créés. Ainsi à Orléans-Tours, un guide méthodologique pour la politique documentaire des établissements scolaires et des fiches de diagnostic permettent de bien définir les besoins. Ce travail interne à l'établissement permet un meilleur dialogue avec la collectivité territoriale et les interlocuteurs qu'elle a désignés. Pour le conseil régional du Centre, comme pour de nombreuses autres collectivités, la procédure est en deux temps ; un programmiste qui détermine précisément l'étendue des travaux et effectue une évaluation des coûts, puis l'architecte qui sera chargé de mener à bien le projet. A Montpellier, un guide d'équipement et d'aménagement d'un CDI a été élaboré « afin d'offrir aux usagers un espace harmonieux et efficient ».

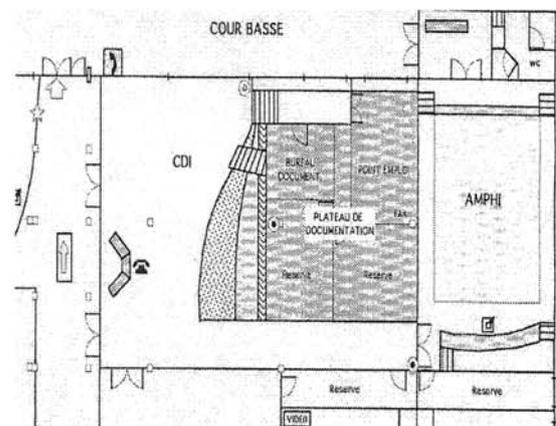
Des CDI dans des locaux initialement destinés à d'autres usages.



Lycée professionnel Le Château-Sedan (Ardennes)

Le réaménagement de locaux peut se révéler particulièrement pertinent lorsqu'un réel projet pédagogique a été défini. Ainsi au lycée professionnel Le Château à Sedan, une partie de cette ancienne école professionnelle des métiers du textile a permis de créer un CDI original qui, pour le documentaliste porteur du projet de

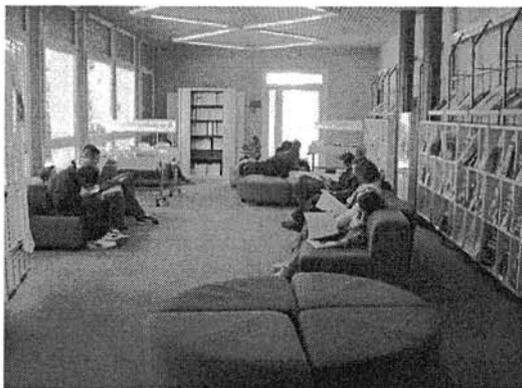
rénovation, « participe à l'objectif d'une meilleure insertion professionnelle et sociale ». Son aménagement dégage un espace lecture (journaux, magazines et romans), une mezzanine de travail de 30 places regroupant le fonds documentaire et les usuels, des stations de travail informatiques intégrées dans le réseau pédagogique, un amphithéâtre de 90 places aux normes « cinéma » disposant de téléprojecteur, magnéto VHS, lecteur DVD et tuner satellite, une galerie d'exposition, un centre de ressources « insertion et orientation » pour la recherche de stages en entreprise par les élèves.



Lycée professionnel Le Château-Sedan (Ardennes)

D'autres témoignages pourraient illustrer cette même qualité de création. Au lycée Frédéric et Irène Joliot-Curie à Romilly-sur-Seine, une réutilisation d'un restaurant scolaire se révèle parfaitement fonctionnelle et confortable. Organisé sur deux niveaux, le rez-de-chaussée est destiné principalement aux élèves : plus de 120 d'entre eux peuvent y être accueillis simultanément. Pour la documentaliste, il était indispensable de disposer d'un espace réservé aux enseignants : le niveau inférieur, correspondant aux anciennes caves et réserves des cuisines a ainsi « été cloisonné en 6 petites salles de travail pour les professeurs, leur permettant d'y travailler au calme en utilisant la documentation pédagogique disposée à cet effet ». Les enseignants y disposent de

matériel pour enregistrements et des montages.



Lycée de Romilly-sur-Seine

L'IMPACT DES TIC SUR L'ORGANISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Le développement des CDI est concomitant de l'entrée de l'informatique dans l'enseignement secondaire puisque la première opération, dite des 58 lycées commence au début des années 70. La notion de sciences de l'information naît également à cette même époque, le Conseil supérieur des universités reconnaissant la filière des SIC en 1975. Le concept de société de l'information s'affirme avec le rapport Nora-Minc en 1978.

Dès cette période, les documentalistes sont attentifs aux questions d'information notamment à travers les supports qui la véhiculent. C'est l'outil audiovisuel qui retient leur attention même si son introduction reste limitée, sauf pour certaines disciplines. L'impact de cette réflexion sur l'organisation des CDI est peu sensible. Il faut attendre la fin des années 80 pour une réelle première introduction de l'informatique dans les CDI.

De l'informatisation du CDI au réseau documentaire de l'établissement

En matière documentaire, les débuts de l'informatique remontent à une vingtaine d'années. Les premiers logiciels pour l'« informatisation des CDI » arrivent en effet sur le marché au milieu des années 80. Ils ont pour nom Mémolog, Diderot, Sidéral et sont le fruit de la rencontre de documentalistes et d'enseignants informaticiens. L'objectif est double : gérer le CDI tant au niveau du fonds que du prêt, initier les élèves à la recherche documentaire. Pour le premier aspect, l'informatisation du fonds posait bien sûr la question de la création de notices documentaires dans un format standard et utilisant un langage normalisé. En parallèle à la création des logiciels, d'autres outils apparaissent : un format d'échange qui restera longtemps spécifique à chaque logiciel, un langage ou plutôt des langages (Mémobase, Thélyce par exemple) qui donneront naissance au thésaurus Motbis. Par ailleurs, avant même l'arrivée des outils d'informatique documentaire, certains ont commencé à percevoir que les travaux techniques de traitement documentaire peuvent être effectués de manière coopérative. Des groupes de production se créent dans plusieurs académies (Rennes, Bordeaux, Toulouse, Poitiers, etc.) et proposent des fiches. Ainsi, en 1980, naissent les Mémofiches dans une version cartonnée qui deviendra disquette, puis CD-ROM, puis qui seront diffusées par Internet. Le produit reste le même globalement, seule la diffusion change.

En ce qui concerne la formation des élèves à la recherche documentaire informatisée, il faudra réellement attendre l'arrivée de version « postes multiples » puis « réseau » des logiciels, c'est à dire le début des années 90.

Parallèlement, une autre évolution se dessine : le CDI devient centre de

ressources multimédias ; cette expression qui est utilisée par la circulaire du 13 mars 1986 précise la nature de ces supports : le fonds documentaire du CDI est composé « *de livres, de documents, de photographies, de diapositives, de films ou de bandes sonores.* » Au fil du temps, viendront d'autres types de supports (cassette VHS, vidéodisque, CD-ROM, DVD, etc.)

La notion de réseau émerge : permettre l'accès au catalogue des collections depuis divers postes du CDI, puis distribuer des ressources plus larges : encyclopédies, dictionnaires, logiciels de remédiation (apprentissage de la lecture, par exemple). Le besoin de services documentaires sur le réseau d'établissement s'accroît.. Il faut souligner que c'est donc bien par la documentation qu'entre réellement l'informatique pour tous dans l'établissement scolaire. En effet, les autres dimensions étaient davantage sectorisées : l'informatique administrative, l'informatique pour l'expérimentation assistée en sciences, etc. Une nouvelle étape pour l'informatique documentaire est franchie dès lors que le documentaliste rend ses ressources – catalogues et documents primaires – accessibles en dehors du CDI.

Du CDI en réseau à l'établissement communicant

L'émergence des réseaux d'établissement correspond à une étape que l'on peut qualifier des « établissements communicants » lancée dans certaines académies dès la fin des années 80 (par exemple à Dijon). Cette phase n'est pas achevée. Elle suppose à la fois une réflexion sur ses objectifs stratégiques, sur l'organisation fonctionnelle (architecture – physique, logique et informationnelle – du réseau), sur l'installation physique et bien sûr sur son fonctionnement.

Le réseau, c'est aussi la solution à un problème d'espace de travail : les salles de

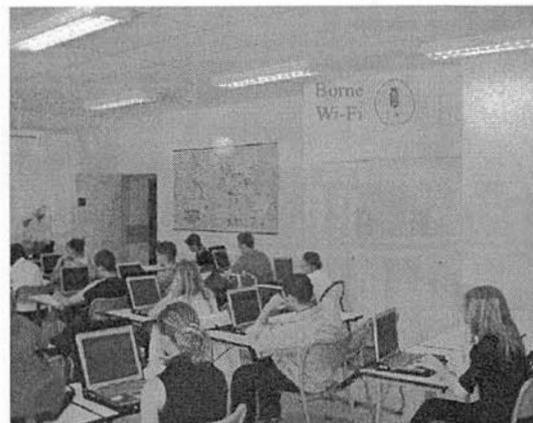
permanence, les chambres de l'internat gagneraient à être systématiquement équipées d'ordinateurs raccordés au réseau dans des conditions à préciser (charte d'usage à faire signer par les utilisateurs en respect avec les règles définies au plan national et local). Les documentalistes ne devraient plus avoir à sélectionner les élèves qui peuvent venir au CDI à certains moments. Tout élève devrait pouvoir travailler dans le calme et avec des outils de travail appropriés à chaque fois qu'il en a la possibilité temporelle.



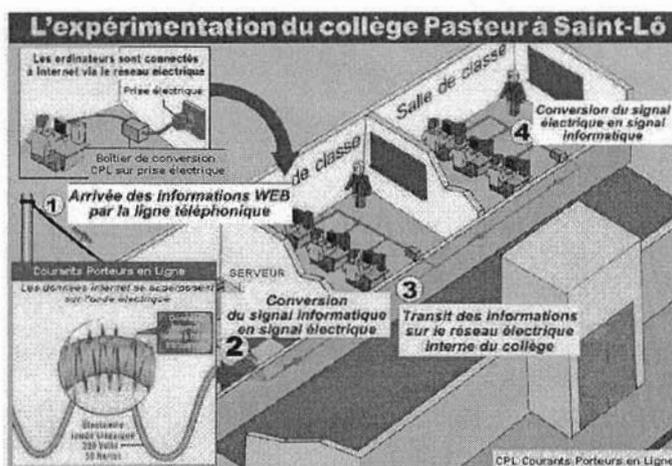
Poste de pilotage du réseau au CDI (Lycée Le Château-Sedan)

Les questions matérielles ne posent que des problèmes finalement limités. Certes, relier le bâtiment A au bâtiment B distant de 100 mètres, voire relier plusieurs sites d'un même établissement à quelques kilomètres de distance n'est toujours simple. Mais, plusieurs années d'expérience dans ce domaine montrent que les TIC et les TICE s'intègrent aisément dans les établissements quelles que soient les configurations arrêtées. Les collectivités territoriales ont généralement prévu la réalisation progressive des câblages des établissements. Les établissements neufs ou ceux qui ont été rénovés bénéficient généralement de prises dans toutes les salles permettant la

connexion de micro-ordinateurs. Le plus souvent, il s'agit de prises RJ 45, mais certaines collectivités ont expérimenté d'autres solutions tels que les CPL⁸ (courants porteurs en ligne). Les technologies CPL permettent de faire circuler de l'information à bas débit ou haut débit sur des lignes électriques. Des expériences sont en cours dans divers établissements (collèges de la Drôme, de la Manche⁹)



Collège Le Masségu à Vif (Isère)-2004



De manière plus récente, les technologies sans fil dites WiFi ont fait leur apparition ; La pose de quelques bornes dans les couloirs ou dans les salles permet alors la transmission des signaux ; la portée et le débit sont encore limités mais, comme toute technologie, il est probable qu'ils seront améliorés.

Les parcs informatiques des établissements ont cru de manière très sensible. Des lycées technologiques ont des taux d'équipement proches d'un micro pour 3 élèves, les lycées d'enseignement général et les collèges ont des chiffres un peu plus faibles. Mais les parcs sont désormais de quelques dizaines pour les plus petits établissements à plusieurs centaines dans les gros lycées. Il faut aussi signaler que dans certains collèges tous les élèves d'un niveau donné sont équipés personnellement, ce qui pose des problèmes de stockage et de recharge ; sans passer sous silence la question de la sécurité. On trouve aussi des expériences de chariot mobile – micro+ vidéoprojecteur- et plus récemment de classe mobile – autant de micros que d'élèves + vidéoprojecteur + connexion WiFi – qui peut être déployé en quelques instants.

Le lycée communicant doit permettre à tout membre de la communauté éducative d'utiliser les technologies avancées de communication à des fins de formation sans difficulté. A tout instant, l'enseignant ou l'élève peut trouver un poste disponible dans une salle ; en tout lieu, il retrouve sa configuration habituelle de travail (notion d'environnement numérique de travail (ENT)), il peut communiquer en envoyant et recevant des messages, consulter des ressources autorisées, ou encore, s'il est enseignant, faire « son cours » à partir de la préparation qu'il a effectuée chez lui et

⁸ http://www.adae.gouv.fr/article.php3?id_article=123

⁹ <http://www.etab.ac-caen.fr/colpasteur/courantporteur/brochure/schema.htm>

qu'il a stockée sur un serveur de l'établissement ou sur son outil personnel de mémorisation. Il peut aussi renvoyer en fin de cours ses élèves vers les documents qu'il a créés à leur intention, issus de sa propre production ou mutualisés avec des collègues. Aujourd'hui, tout cela est en germe : ainsi le module « devoirs » des outils d'administration de réseau IACA¹⁰ – Installation Automatique de Comptes et Administration – ou GESPERE¹¹ – GESTION PÉdagogique d'un Réseau – permettent déjà des échanges de cette nature. Les ENT permettront d'avancer à condition que la volonté existe dans chaque équipe d'établissement et que les moyens d'assistance logistique – qu'il ne faut pas sous-estimer – soient mis en place.

En termes architecturaux, les évolutions technologiques ne devraient pas poser davantage de problèmes qu'elles en ont posés jusqu'ici. Quel que soit le type d'établissement, du lycée bicentenaire à l'établissement le plus récent, il est toujours possible de créer des conditions permettant la circulation de l'information.

¹⁰ Présentation de IACA

<http://crdp.ac-reims.fr/iaca/doccd/iaca.htm>

¹¹ Présentation de GESPERE

http://www2.ac-lyon.fr/serv_ress/reseau/gespere/introgespere5.html

Demain, un CDI uniquement virtuel ?

Soyons net. L'école aura toujours besoin de centres de ressources de même que la société a besoin des bibliothèques publiques. Cette fonction des lieux où l'on peut travailler dans des conditions confortables, notamment au niveau du silence, ou prendre un temps de loisir en parcourant tel ou tel document (sonore, écrit, iconographique) est irremplaçable. De plus, l'aide que peut potentiellement fournir le documentaliste, le conseil qu'il peut apporter sont des éléments qui rendent le lieu, bibliothèque ou CDI, indispensable à une vie en société. Enfin, les besoins en formation étant en croissance, ces structures sont appelées elles-mêmes à se développer.

Le citoyen en général, mais pour ce qui nous concerne plus directement l'élève, a autant besoin de ressources traditionnelles, c'est-à-dire pour l'essentiel écrites, que de ressources numériques. L'écrit, faut-il le souligner, a de nombreux avantages sur tous les autres supports : il permet des lectures plus aisées, plus rapides ; il facilite les comparaisons en permettant de consulter plusieurs sources simultanément – on peut les étaler sur une table, les comparer, on peut aussi les conserver plus facilement et y revenir rapidement sans crainte d'une disparition subite. L'écrit, c'est aussi une qualité éditoriale, une organisation, une structuration.

Quant au lieu, c'est la possibilité d'échanger avec des camarades, donc de se former en compagnonnage, de partager son savoir. Le CDI restera donc l'espace par excellence pour le travail non seulement autonome mais en petits groupes. Il devra aussi rester le lieu de références pour l'ensemble des élèves en matière de formation à l'information, et donc avoir des capacités d'accueil pour permettre aux enseignants d'effectuer cette tâche.

Mais, la dimension virtuelle du CDI devra croître. Le CDI sera hybride comme le sont déjà de nombreuses bibliothèques publiques (BMVR¹², BU). Les « bibliothèques numériques » sont nées, pour la plupart, d'une bibliothèque traditionnelle. Une bibliothèque numérique, c'est d'abord une bibliothèque, c'est-à-dire une structure qui répond à des principes organisationnels : un fonds établi en réponse à une politique documentaire, des usagers qui sont précisés, des modalités de mise à disposition arrêtées en conformité avec la législation. Qu'elle soit numérique signifie qu'elle offre des ressources numériques, ce qui emporte comme conséquence une mise à disposition plus large. Par exemple, la BNF est déjà largement une bibliothèque numérique grâce à Gallica¹³ qui se définit comme « une bibliothèque patrimoniale et encyclopédique ». À partir de ses fonds propres, la BNF offre « un accès à 70 000 ouvrages numérisés, à plus de 80 000 images et à plusieurs dizaines d'heures de ressources sonores ». A une échelle plus modeste, des bibliothèques municipales mettent en ligne certaines de leurs ressources. Ainsi la BM de Troyes¹⁴ propose une collection de plusieurs milliers d'images issues de son fonds patrimonial.

Les collèges et les lycées sont également dans ce mouvement. Les outils de la génération XML¹⁵ permettent la mise en ligne des catalogues ; d'ores et déjà une trentaine d'établissements¹⁶ offrent ce service et ce nombre croît rapidement. Généralement, le catalogue prend place dans la rubrique CDI du site web de l'établissement ; c'est le cas par exemple du

¹² Bibliothèques municipales à vocation régionale

¹³ <http://gallica.bnf.fr/>

¹⁴ <http://www.mediatheque-agglomero-troyes.fr/bmtroyes/default08.asp>

¹⁵ XML : *Extensible markup language*

¹⁶ voir notamment le site du club BCDI qui recense les bases en ligne relatives à ce logiciel

http://club-bcdi.crdp-poitiers.cndp.fr/index.php?rub=baseligne&filtre=etab_sco

collège Edmond Albius¹⁷ au Port à La Réunion qui offre de plus d'autres possibilités de recherche : sélection de sites et moteurs de recherche, amorce d'un « portail documentaire ». La notion d'intranet documentaire apparaît dans d'autres établissements tels le lycée Jeanne d'Arc à Clermont-Ferrand¹⁸ ou le lycée agricole Georges Desclaude à Saintes¹⁹; « *Un projet d'intranet concerne l'organisation dans son ensemble, l'objectif étant de favoriser la communication interne. Le documentaliste doit faire "une offre documentaire" permettant d'intégrer le centre de documentation dans le réseau interne. C'est une manière pour lui de valoriser son action et son travail, et cela s'apparente à une véritable conduite de projet.* »²⁰.

La dynamique est donc en marche pour que le CDI sorte de ses murs. Le CDI totalement virtuel n'est ni pour demain, ni pour après-demain, mais la dimension virtuelle du CDI se construit sur les concepts de portail documentaire et d'intranet qui prennent place eux-mêmes dans une réflexion élargie sur les besoins en ressources des élèves et de tous les membres de la communauté éducative de l'établissement

La place du CDI et plus globalement du réseau d'information et de documentation est à trouver dans le cadre de la politique documentaire de l'établissement.²¹ Des équipes l'ont déjà bien compris. Ainsi, au Lycée Le Grand Chênois à Montbéliard, le programme de restructuration a pleinement

¹⁷ <http://col-e.albius.ac-reunion.fr/>

¹⁸ <http://www.0630019d.ac-clermont.fr/>

Ce lycée propose un environnement numérique de travail appuyé sur des logiciels libres : SLAES - serveur Linux autonome pour les entreprises et les établissements scolaires

<http://reseaux74.cri74.org/Lettres/N16/Article4.html>

¹⁹ <http://desclaude.dyndns.org/>

²⁰ Jean-Philippe Accart, Savoirs CDI,

<http://www.ac-poitiers.fr/doc/intranet.htm>

²¹ Les politiques documentaires des établissements scolaires, rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale, groupe Établissements et vie scolaire, mai 2004

intégré cette dimension. Pour la documentaliste, « *il était évident que compte tenu des besoins, - 1380 élèves et parmi eux 400 appelés à faire des TPE, 700 de l'ECJS et 300 des activités en STT ; nécessité d'accueillir un grand nombre d'élèves à la fois sans pénaliser ceux qui viennent en autonomie - , Le CDI ne pouvant à lui seul répondre , il faut réfléchir à une politique documentaire intégrant tout l'établissement* ».

CONCLUSION

Dans un contexte de développement toujours aussi rapide des technologies de l'information et de la communication qui conduit à une grande profusion des ressources documentaires, la fonction documentaire est essentielle au système éducatif.

La réflexion locale, principalement de l'établissement scolaire, deviendra de plus en plus importante. On a vu les CDI doubler ou tripler de superficie, voire plus en comptant les espaces annexes. Le CDI est passé d'une salle unique à un ensemble de salles et d'espaces ; demain, dans certains établissements, on pourra certainement considérer que la documentation est partout : toute salle sera en quelque sorte une annexe du CDI puisqu'en tout point on pourra consulter une grande partie des ressources. Alors que restera-t-il au CDI ? L'essentiel sans aucun doute : la compétence spécifique du documentaliste, l'accès à certains documents qu'on ne trouvera pas ailleurs (livres et revues papier), une certaine ambiance due à l'environnement et aussi la mise en oeuvre de la politique documentaire. Le CDI doit être la plaque tournante de l'accès aux connaissances par une démarche qui privilégie l'autonomie de l'élève.

Les besoins de formation des élèves en matière d'accès à l'information continueront de croître. La transformation de ces informations obtenues en

connaissances est une démarche pédagogique qui sollicite l'activité personnelle de l'élève et appelle l'aide des enseignants. Déjà, les programmes de la plupart des disciplines demandent de s'attacher à cette question.

La nécessité d'une organisation au niveau de l'établissement est indispensable. Le CDI, le réseau d'établissement sont des éléments structurants qui vont évoluer avec des variations dans les usages tenant compte des richesses des démarches mises en oeuvre par chaque équipe. D'ores et déjà, les évolutions constatées attestent de cette dynamique. Les documentalistes qui cumulent cette double compétence de pédagogue et d'expert en sciences de l'information et de la communication, contribueront à ce que l'école réponde à l'objectif qui lui est assigné de former des futurs citoyens maîtrisant la société de l'information dans laquelle ils sont nés et grandissent.

Jean-Louis Durpaire
Inspecteur général de l'éducation nationale

Remerciements à tous ceux qui ont contribué à cet article d'une manière ou d'une autre (documents écrits ou iconographiques, entretiens, relecture) :

Jean David, IGEN

Dominique Aumasson, Cécile Brennan-Sardou, IA-IPR

Jean Carmona, Conseil régional du Centre; Michel Dioré, Conseil régional Poitou-Charentes, Daniel Flament, Conseil général du Rhône, Christian Julien, Conseil régional du Centre ; Laurent Gauvin, Conseil régional de Bourgogne

Josiane Aubert, Cécile Beaujean, Céline Dangin, Claire Dulac, Roselyne Engel, Chrystelle Laffore, Dominique Molin, Gilles Perrin, Isabelle Plantin, Valérie Scholtès-Fournier, documentalistes

Gérard Puimatto, directeur adjoint du CRDP de Marseille

Jacques Carrier, Jean-Marie Clère, Philippe Tartivelle, Mireille Vincent, chefs d'établissement
Un merci particulier à Colette Ring, responsable du centre de ressources de l'ESEN